

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

INDUSTRIE

Arrêté du 19 décembre 2005 désignant un laboratoire pour effectuer les essais mentionnés à l'article R. 20-20 du code des postes et des communications électroniques

NOR : [INDI0506402A](#)

Le ministre délégué à l'industrie,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 34-9 et R. 20-4 à R. 20-20 ;

Vu le certificat d'accréditation enregistré sous le numéro DAT-P-176/94-D1, en date du 25 juin 2005, délivré par le Deutschen Akkreditierungsstelle Technik (DATEch)e.V, signataire de l'accord de reconnaissance multilatéral « essais » dans le cadre de l'European co-operation for accreditation,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le laboratoire CETECOM ICT Services GmbH, sis Untertürkheimer Strasse 6-10, à Sarrebruck, en Allemagne, est désigné pour effectuer les essais mentionnés à l'article R. 20-20 du code des postes et des communications électroniques, dans les domaines pertinents et dans les limites de l'accréditation par le DATEch susvisée.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 décembre 2005.

FRANÇOIS LOOS